



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 janvier 2026

Nombre de membres composant
 le Conseil : 23
 Nombre de membres en
 exercice : 23
 Nombre de membres présents :
 17
 Nombre de membres
 représentés : 2

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le huit janvier.

PRESENTS :

Jacques BOREL - Jean-François BOULAY -Jérôme COTTIER -Isabel ENRIQUEZ- Claude ETIENNE – Nora GALLO- Fabien GAVA- Patrick ISSARTEL- Jacques PAGES -Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI - Hélène SAUVE (arrivée à 19h09) - Luc SAUVE – Christophe TRIQUET-SABATÉ- Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL
 Ginette SOULIER avait donné procuration à Nora GALLO

ABSENTS :

Guylaine BISSON -Chloé CHALAN – Myriam GROSSIAS - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Assistait à la réunion, nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

Délibération n°DL.2026-019-711 : BUDGET ANNEXE DU FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE – EXERCICE 2026 – BUDGET PRIMITIF

Jean-Pierre PERSONNE, rapporteur, expose :

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter le budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année, pour le budget principal ainsi que pour l'ensemble de leurs budgets annexes.

Un budget annexe du service municipal du Festival des Arts de la Rue ayant été créé, il convient d'en adopter les autorisations budgétaires pour l'exercice 2026. Le budget annexe est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir au titre du service concerné.

Présentation du budget par chapitres :

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
011 - Charges à caractère général	44 000,00
60 - Achats et variation des stocks	800,00
61 - Services extérieurs	30 100,00
62 - Autres services extérieurs	11 100,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 000,00

AR Prefecture

047-214701682-20260112-DL2026_019-BF
 Reçu le 30/01/2026
 Publié le 30/01/2026

012 - Charges de personnel et frais assimilés	38 500,00
62 - Autres services extérieurs	5 900,00
64 - Charges de personnel	32 600,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	
Total dépenses réelles	82 500,00
Total dépenses de fonctionnement	82 500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Propositions 2026	
74 - Dotations et participations	52 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00
Total recettes réelles	82 500,00
Total recettes de fonctionnement	82 500,00

Section d'investissement

Recettes d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	-€
024	Produit des cessions d'immobilisations	-€
040	Opérations d'ordre entre sections	-€
10	Dotations, fonds divers et réserves	-€
13	Subventions d'investissement reçues	-€
16	Emprunts et dettes assimilées	-€
Total recettes d'investissement		-€
Dépenses d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	-€
020	Dépenses d'investissement imprévues	-€
040	Opérations d'ordre entre sections	-€
16	Remboursement d'emprunt	-€
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	-€
204	Subventions d'équipement versées	-€
21	Immobilisations corporelles	-€
Total dépenses d'investissement		-€

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe du Festival des Arts de la Rue pour l'exercice 2026 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL2022-049-7103 du 11 juillet 2022 approuvant la migration, à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'instruction M14 vers le référentiel budgétaire et comptable M57 des budgets de la Commune de Miramont-de-Guyenne,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif annexe du Festival des Arts de la Rue pour l'exercice 2026 ;

AR Prefecture

047-214701682-20260112-DL2026_019-BF
 Reçu le 30/01/2026
 Publié le 30/01/2026

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article Premier : le budget primitif du service municipal du Festival des Arts de la Rue pour l'exercice 2026, arrêté comme suit, est adopté :

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
011 - Charges à caractère général	44 000,00
60 - Achats et variation des stocks	800,00
61 - Services extérieurs	30 100,00
62 - Autres services extérieurs	11 100,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	38 500,00
62 - Autres services extérieurs	5 900,00
64 - Charges de personnel	32 600,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	
Total dépenses réelles	82 500,00
Total dépenses de fonctionnement	82 500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
74 - Dotations et participations	52 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00
Total recettes réelles	82 500,00
Total recettes de fonctionnement	82 500,00

Section d'investissement

Recettes d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	-€
024	Produit des cessions d'immobilisations	-€
040	Opérations d'ordre entre sections	-€
10	Dotations, fonds divers et réserves	-€
13	Subventions d'investissement reçues	-€
16	Emprunts et dettes assimilées	-€
	Total recettes d'investissement	-€
Dépenses d'investissement		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Déficit d'investissement reporté	-€
020	Dépenses d'investissement imprévues	-€
040	Opérations d'ordre entre sections	-€
16	Remboursement d'emprunt	-€
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	-€
204	Subventions d'équipement versées	-€
21	Immobilisations corporelles	-€
	Total dépenses d'investissement	-€

Article 2 : le budget de l'exercice 2026 est établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

Article 3 : l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Article 5 : la Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télerecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : 19

Délibération adoptée à la majorité par :

- 17 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS (M. ETIENNE, M. BOULAY)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 26 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Noël VACQUE



Le secrétaire de séance

Cécile RICHARD